

MÉZIERES 06



POINT COMMUNE

N° 17 > Juin 2006

Françoise Jaques, nouvelle cheffe du SPAS

Mézières > Journée des Communes Vaudoises

L'émigration, un vrai casse-tête



Un jour de gloire,...

Quatre, maintenant cinq années d'em...

C'est ainsi que mon épouse salue un succès électoral. Cependant, comme c'est la septième fois consécutive, je m'autorise à croire que cette situation ne la dérange pas trop. Lorsque paraîtra cet éditorial, les élections communales seront passées. Elles auront fait leur part de déçus et un lot de personnalités aura le plaisir de mettre sa compétence au service de la collectivité.

Participer à un exécutif communal traduit une envie très forte de faire partie de ce petit groupe qui va, localement, façonner le futur. Syndics et municipaux, les propositions que vous formulerez à l'intention de vos conseils et la manière dont vous traiterez les interventions de ces conseils seront déterminantes pour l'avenir de votre commune. Aujourd'hui, plus que jamais, traiter les problèmes communaux implique obligatoirement d'élargir sa réflexion et son champ de vision à la notion de région. Les collaborations intercommunales, déjà importantes, vont encore augmenter. C'est indispensable et inévitable, non seulement pour des raisons financières, mais également pour des raisons d'efficacité. N'hésitons pas à interpeller nos voisins lorsqu'un problème se révèle commun et que la meilleure solution peut être trouvée à plusieurs. Et si l'augmentation de ces collaborations devait se traduire par une accélération des projets de fusions de communes, alors nous serions sur la bonne voie.

Parallèlement à l'arrivée d'une nouvelle génération de syndics et de municipaux, nombreux sont ceux d'entre vous qui vont, parfois de manière involontaire, voire injuste (mais c'est... la démocratie!), rentrer dans le rang. Mesdames et Messieurs, merci d'avoir mis vos compétences, beaucoup d'énergie et beaucoup de temps au service de votre commune et si la reconnaissance populaire n'est pas toujours au rendez-vous, la satisfaction d'avoir rempli votre tâche au service de la collectivité doit largement l'emporter.



Pierre Grandjean
Syndic de Senarclens
Président de l'Union
des Communes Vaudoises

Sommaire

N° 17 > Juin 2006

4 La Journée des Communes
Vaudoises à Mézières

8 Point de Contact >
Françoise Jaques
nouvelle cheffe du SPAS

11 Point de Mire >
L'émigration, un vrai
casse-tête (1ère partie)

16 Hermenches >
Une collection unique

19 L'éclairage public

21 Accessibilité pour
les handicapés

23 Préavis de nouvelle
législature

25 Cours professionnels

25 Année du jardin
avec Pro Patria

27 Mémento

27 Nouvelle publication
> Louis Ruchonnet

LE «POINT COMMUN(E)»
EST UN JOURNAL DESTINÉ
AUX MUNICIPALITÉS
MAIS ÉGALEMENT À LEURS
COLLABORATEURS

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

POINT COMMUN(E)



BUSSIGNY-SUR-ORON



CARROUGE



CHÂTILLENS



CHESALLES-SUR-ORON



CORCELLES-LE-JORAT



LES CULLAYES



ECOTEAUX



ESSERTES



FERLENS



MARACON



MEZIÈRES



MONTPREVEYRES



Le temple de Mézières

Mézières, samedi 24 juin 2006 > Bienvenue dans le district d'Oron

Assemblée des Délégués et Journée des Communes Vaudoises

C'est avec un immense plaisir que la population du district d'Oron accueillera les représentants de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 24 juin 2006.

L'accueil est plus chaleureux dans la région que le climat qu'on lui prête parfois. Par son paysage, son ambiance, la structure de sa population, le district d'Oron appartient à ce nouveau milieu «rurbain» qui emprunte sa manière d'être aux deux mondes rural et urbain. L'agriculture est encore bien présente (2,5 fois plus que dans le reste du canton) et occupait environ 12% des actifs lors du dernier recensement. Mais il y a bien longtemps que le secteur tertiaire constitue, comme ailleurs, le moteur essentiel de l'économie. Aucune grande entreprise n'y tient cependant de rôle phare. C'est surtout vers les rives du Léman, autour du Grand Lausanne et au-delà, que les habitants se déplacent à l'heure du travail.

A l'inverse, la région est surtout connue par la renommée de trois institutions qui font recette à l'heure de la détente et des loisirs:

le Zoo et le Tropicarium, à Servion, qui racontent une histoire d'amour entre l'homme et l'animal;

le Café-Théâtre Barnabé, ses spectacles et son orgue de cinéma;

et le Théâtre du Jorat, à Mézières, la célèbre Grange sublime, qui fêtera son centenaire en 2008.

La région a d'autres atouts touristiques: le Château d'Oron, la Galerie L'Estrée, à Ropraz, le village où vit notre Prix Goncourt national, Jacques Chessex, la ferme des Troncs, à Mézières, ce petit Ballenberg animé par le Comité Jorat-souviens-toi...





Maison natale du Général Guisan à Mézières



Les gradins rouges du Théâtre du Jorat et le Café-Théâtre «Chez Barnabé»



ORON-LA-VILLE



ORON-LE-CHÂTEL



PALÉZIEUX



PENEV-LE-JORAT



ROPRAZ



SERVION



LES TAVERNES



LES THIOLEYRES



VUIBROYE

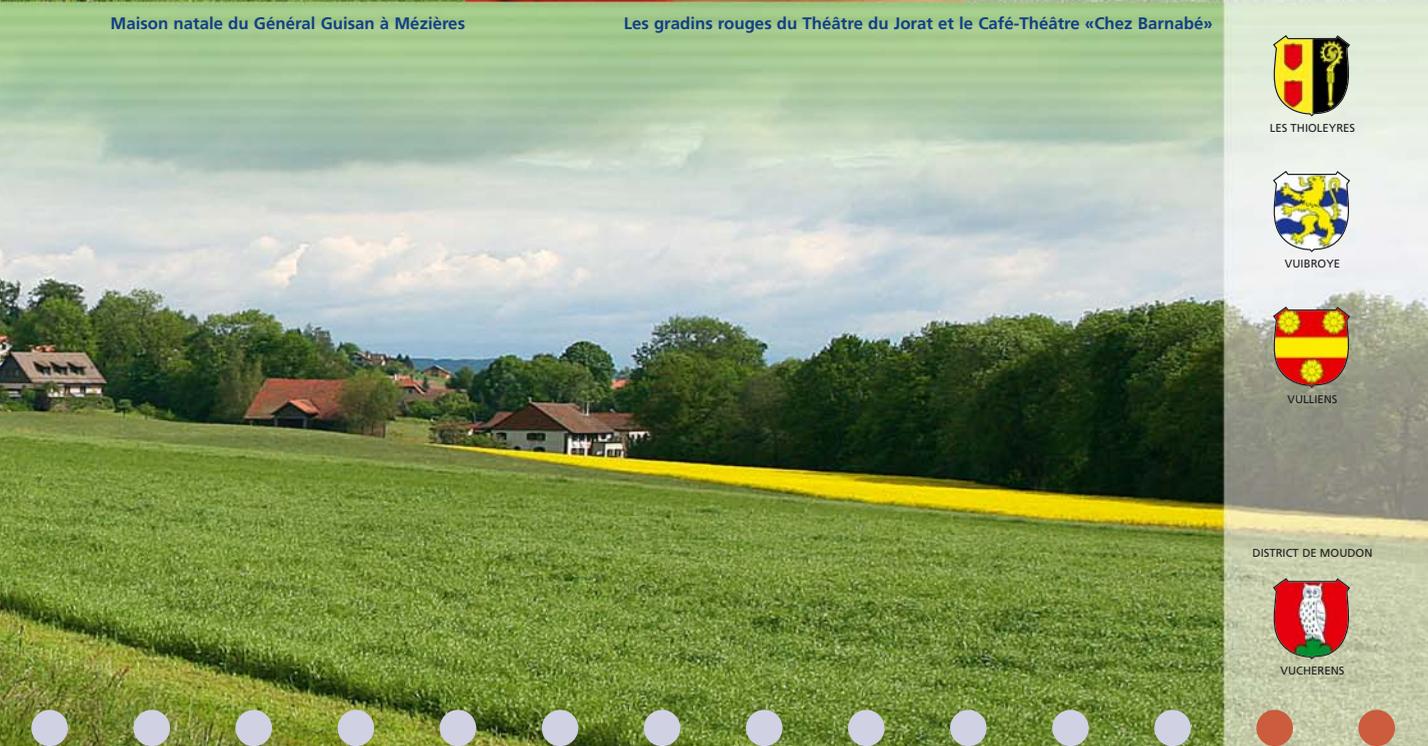


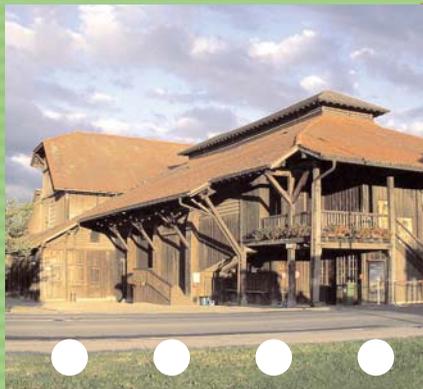
VULLIENS

DISTRICT DE MOUDON



VUCHERENS





La Grange sublime à Mézières fêtera son centenaire en 2008.



Avec le chef-lieu Oron et Palézieux, dans le «bas» du district, Mézières, où se déroulera l'assemblée de l'UCV et la fête des communes vaudoises, est l'autre pôle de la région, le bourg historique, social et culturel du «haut». Son histoire est associée aux bouleversements qui ont marqué la période de la Révolution française en Pays de Vaud. L'affaire Martin a en effet connu un grand retentissement à cette époque. Le pasteur de Mézières, Martin, était intervenu entre ses paroissiens et leur seigneur, un certain Diesbach, à propos de la dîme sur la pomme de terre. Accusé d'avoir poussé les paysans à la révolte et à la violence, il fut arrêté en pleine nuit dans sa cure et transféré à Berne, à la fin du mois de décembre 1790. Finalement innocenté,

libéré et indemnisé, il fut triomphalement rétabli dans sa paroisse. Cette affaire a d'ailleurs fourni la trame de la pièce de René Morax, La Dîme, créée en 1903, et dont le succès est à l'origine de la création du Théâtre du Jorat.

Aujourd'hui, Mézières compte à peu près autant d'habitants que de places dans son théâtre, un peu plus de mille. C'est autour de ce lieu magique, dans les rues et les chemins adjacents que vous serez accueillis avec chaleur par la population, ses associations locales et les représentants du district.

Les Préalpes font un cercle grandiose aux collines, aux forêts, aux champs et aux villages qui constituent la trame du paysage immédiat de notre région. C'est dans ce décor que nous vous attendons nombreux pour faire la fête avec vous.

Le comité d'organisation



Françoise Jaques, nouvelle cheffe du SPAS

Pour l'observateur attentif comme pour le simple citoyen, l'action sociale dans notre canton est aujourd'hui très facile à décrypter, la volonté politique de nos instances dirigeantes étant de traiter le social de façon prioritaire et de promouvoir au maximum la réinsertion professionnelle. Nous l'avons déjà vu dans le dernier «Point Commun-e», consacré à l'assurance-invalidité (AI), l'option consistant à donner une formation professionnelle suivie d'une réinsertion dans la vie active est de plus en plus privilégiée. Cette alternative avec valeur ajoutée est en effet beaucoup plus attractive que la classique rente ponctuelle. Le DSAS (Département de la Santé et de l'Action Sociale) se situe en première

ligne en matière de problèmes sociaux. Il est divisé en quatre services distincts, soit: Santé publique; Hospices cantonaux; Assurances sociales et hébergement; Prévoyance et aide sociales. C'est ce dernier service, appelé communément SPAS (à ne pas confondre avec les centres de bien-être hôteliers ou le Service pastoral d'accompagnement et de soutien), qui nous intéresse aujourd'hui. En effet, depuis le 1er janvier de cette année, le SPAS a vécu deux changements majeurs: le premier, avec l'entrée en vigueur du fameux RI (Revenu d'insertion), le deuxième avec la nomination d'une nouvelle cheffe en la personne de Madame Françoise Jaques.

Afin d'en apprendre un peu plus sur elle et sur l'important service qu'elle dirige, nous sommes allés la rencontrer dans son bureau de la Pontaise.

• **Point Commun(e): Madame Jaques, pouvez-vous nous dresser les grandes lignes de votre parcours professionnel?**

Née à Lausanne en 1956, j'y fais toute ma scolarité et j'habite dans cette ville que j'aime profondément. Après la naissance de ma première fille, je reprends mes études à l'UNIL où j'obtiens ma licence en science politique. Je passe les quatre années suivantes en qualité d'assistante du Prof. Gilliard dont les cours portent sur la recherche sociale et plus précisément sur l'administration, la planification, les assurances sociales ainsi que sur

la nouvelle pauvreté, principal sujet de la problématique sociale actuelle. En 1992, je bifurque dans le domaine de la santé où j'occupe un poste au secrétariat général de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). Une de mes tâches consistait à développer des programmes d'évaluation de la qualité pour les établissements sanitaires. A partir de 1998, je deviens responsable de la division «Qualité et professions de la santé» au Service de la santé publique. Ma mission principale est la surveillance et la promotion de la sécurité et de la qualité dans les institutions sanitaires, tant publiques que privées.

Parmi les points forts qui marquent les sept années que je passe dans cette division, il y a la réorganisation de la surveillance des EMS avec un renforcement notable de l'organe de contrôle (CIVEMS), puis la participation à la révision de la loi sur la santé publique (LSP) par rapport à l'élargissement des droits des patients et la mise en place du dispositif qui accompagne ces droits.

Un dispositif composé de trois volets, soit l'information, puis le bureau cantonal de médiation-santé et enfin les commissions des plaintes.

Au 1er janvier 2006, je reprends la direction du SPAS.

• **Qu'est-ce que le SPAS et quel rôle doit-il jouer?**

Le Service de prévoyance et d'aide sociales comprend 81 postes équivalent plein temps. Ses missions principales sont au nombre de trois:

1. L'aide sociale, dont le budget représente environ CHF 200 mio par année, soit un peu plus de 3% du budget annuel de l'Etat. C'est le dernier filet de sécurité pour les personnes qui sont dans une situation de nécessité et qui sont dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins indispensables – se nourrir, se vêtir, se loger – pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

2. Le BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avance sur les pensions alimentaires). Ce bureau occupe 17 personnes et le montant des paiements et des avances qu'il effectue s'élève à CHF 10 mio, dont CHF 3,6 mio environ sont récupérés chez les conjoints solvables, ce qui permet le plus souvent d'éviter de recourir à l'aide sociale.

3. Les institutions spécialisées qui sont au nombre de 42 et qui s'occupent d'environ 2'000 personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales, ainsi que les ateliers protégés (43) dont la capacité est de 1'860 places.



A partir de 2008, avec la mise en application de la RPT, toute la responsabilité de planification et de financement des institutions spécialisées passera de la Confédération aux Cantons.

- **L'aide sociale représente tout de même le principal secteur du SPAS; pouvez-vous nous en parler plus précisément**

Le 1er janvier 2006 un nouveau régime d'aide sociale appelé Revenu d'insertion (RI) est entré en vigueur. Il est le fruit de la fusion des deux précédents: le RMR (Revenu minimum de réinsertion) et l'ASV (Aide sociale vaudoise).

Le but de cette réforme a d'abord été de simplifier et de rationaliser (un seul régime au lieu de deux). Elle met l'accent sur la réinsertion pour tous les bénéficiaires alors qu'auparavant seules les personnes touchant le RMR étaient concernées. Le RI a renforcé la sécurisation de l'allocation financière avec notamment la création de postes d'enquêteurs spécialisés. Rappelons toutefois que la fraude concerne moins de 2% des bénéficiaires. Les chiffres montrent aussi que la durée moyenne de l'aide sociale est de 27 mois et que 45% des bénéficiaires sortis de l'aide sociale y sont restés moins de 6 mois.

- **Quels sont les montants des prestations du RI ?**

Il faut naturellement répondre à de nombreux critères, dont celui de la fortune (pour une personne seule, inférieure à CHF 4'000.-) et du revenu. Pour une personne seule, le forfait d'entretien est de CHF 1'110.-, l'aide sociale prenant encore à sa charge le loyer (en principe max. CHF 650.-) ainsi que les autres frais, dont ceux de santé. Pour une famille monoparentale (1 adulte et 2 enfants), le forfait est de CHF 2'070.- avec un loyer maximal de CHF 1'160.-.

- **Quels sont les principaux bénéficiaires de l'aide sociale ?**

Ils représentent environ 3% de la population du canton. Les catégories les plus touchées sont les personnes vivant seules (58%), les familles monoparentales qui sont sur-représentées à l'aide sociale (20% contre 6% dans la population). Une évolution nous inquiète, c'est l'augmentation des jeunes adultes, au nombre de 1'700, âgés de 18 à 25 ans, qui n'ont souvent pas de formation professionnelle et qui cumulent des difficultés sociales, familiales et scolaires.

Pour eux, nous mettons un programme spécifique en œuvre afin de faciliter leur



réinsertion. Cela passe principalement par une formation professionnelle, pour leur permettre d'intégrer le marché du travail et, par là même, de reprendre une vie normale. Cette année, nous créons une centaine de places d'apprentissage adaptées, avec l'appui du Département de la formation et de la jeunesse et du Service de l'emploi.

- **Comment est organisée l'aide sociale dans les communes ?**

Les communes sont regroupées en 11 Associations régionales pour l'aide sociale (ARAS), plus la commune de Lausanne, qui délèguent leurs compétences de gestion à 12 centres sociaux régionaux. Cette organisation favorise l'égalité de traitement, ainsi que la rationalisation et la professionnalisation des ressources.

Un conseil de politique sociale a été créé sur la base de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). Ce conseil a un rôle stratégique, politique et médiateur entre l'Etat et les communes qui assurent le financement de la moitié de la facture sociale. Ce conseil est formé de Mme Zamora (Lausanne), M. Grin (Yverdon-Grandson), M. Wehrli (Montreux), Mme Lyon (Conseillère

d'Etat), Mme Maurer (Conseillère d'Etat), M. Maillard (Conseiller d'Etat). Il est présidé par M. Jean-Claude Christen.

- **A côté du SPAS, quelles sont vos activités favorites ?**

Partager du temps avec ma famille, la marche, le cinéma et le théâtre. Je me réjouis aussi de suivre le Mondial de football et notre équipe nationale!

- **Madame Jaques, avez-vous un dernier vœu à formuler ?**

Que notre société n'oublie personne en chemin et que tous les individus puissent bénéficier d'un «minimum vital» décent. Je souhaite également garantir une gestion professionnelle et rigoureuse de mon service car le domaine social est financé par de l'argent public. Il m'importe de travailler en équipe car le SPAS c'est une mission partagée par plus de 80 personnes qui ont des compétences complémentaires. C'est l'engagement de chacun qui fait le succès de tous.



L'émigration, > un vrai casse-tête (1ère partie)

L'émigration des Suisses

Au cours du XIXe siècle, la croissance de la population et la disette obligeront beaucoup de Suisses à émigrer. Il y aura notamment trois grandes vagues d'émigration: 1816-1817, 1845-1855 et 1880-1885.

La plupart des émigrants se rendent en Amérique du Nord mais des colonies suisses sont créées dans le monde entier. Les ressortissants d'un même canton avaient l'habitude de voyager ensemble. Certains cantons condamnent à l'émigration les citoyens «indésirables» dont ils veulent se débarrasser. De nombreuses villes, notamment aux Etats-Unis, sont baptisées par leurs fondateurs du nom des villes ou des cantons suisses dont ils sont originaires.

Beaucoup de Suisses quittent leur pays pour aller offrir leurs talents à des gouvernements étrangers, parfois à la demande de ces gouvernements.

Ci-dessous: Charlot alias Charlie Chaplin, l'un des plus célèbres émigrants de l'histoire, dans son film éponyme «L'émigrant»

L'immigration en Suisse

La forte émigration suisse est compensée par l'arrivée en Suisse d'immigrants en provenance notamment d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche.

Certains sont des réfugiés politiques et beaucoup ont un niveau d'éducation élevé. La première vague d'immigration atteint la Suisse après l'échec des révolutions qui ont secoué les voisins de la Suisse en 1830, la deuxième vague après l'échec des révolutions de 1848. Beaucoup d'Allemands seront notamment engagés comme enseignants dans des écoles et des universités. C'est ainsi que lors de sa création en 1833, l'Université de Zurich aura un corps professoral composé entièrement d'Allemands.

D'autres réfugiés feront bénéficier la Suisse de leurs talents d'artisans ou de leur esprit d'entreprise.

On notera enfin que de nombreux immigrants – venus en particulier d'Italie –

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS

seront engagés pour travailler sur les grands chantiers de construction suisses de l'époque, notamment le percement du tunnel ferroviaire du Gothard.

Les filières de l'émigration

De nos jours les filières spécialisées dans ce marché très lucratif ont pour cible l'Europe de l'ouest et les pays sud-américains.



Au centre d'accueil de Melilla (Photo Laurent Correau/RFI)



DOSSIER ÉMIGRATION



DOSSIER ÉMIGRATION

On leur avait fait miroiter une vie meilleure en Europe. Ils ont donc fait leur sac et pris la route. Un voyage long, marqué par la faim et les violences, sans qu'il y ait forcément une issue au bout du chemin. L'Europe renforçant le contrôle de ses frontières, il devient de plus en plus difficile de passer de l'autre côté. De nombreux clandestins sont piégés dans les pays de transit, s'accrochant à l'espoir d'un hypothétique passage vers l'Europe, à défaut de pouvoir revenir en arrière.



Un clandestin au quartier du «Vietnam». (Photo Laurent Correau/RFI)

Les habitants d'Oujda ont surnommé ce quartier «le Vietnam» pendant les années 60, en raison de son état de délabrement et d'insalubrité. «Le Vietnam» va mieux, mais au bout de la ruelle, on trouve toujours un terrain vague vallonné. Le silence laisse percer le bourdonnement des lignes à haute tension. C'est ici qu'ils sont. Demain, ils seront ailleurs. Ils sont clandestins. Nigériens, Libériens, Camerounais. Un petit groupe. Et rien ne les fera renoncer à leur projet d'émigration.

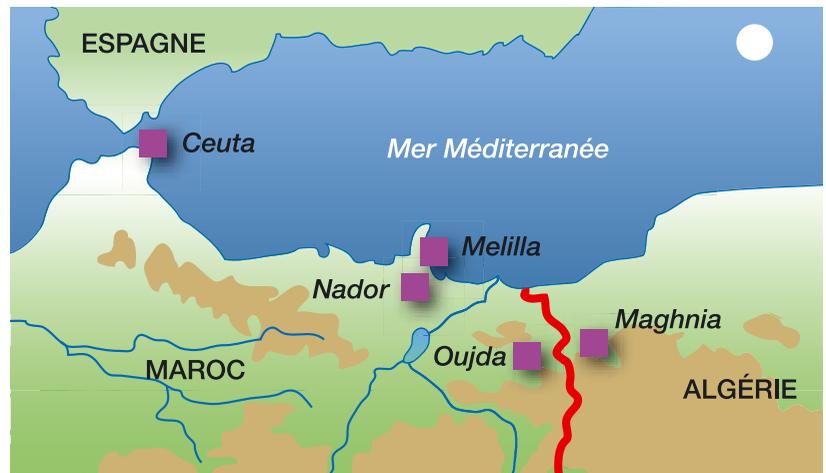
Ils iront jusqu'au bout, jusqu'à l'Europe. **«Nous avons quitté nos pays avec un objectif, vous me comprenez?»** assène un Nigérien de sa voix cassée.

Et un autre, Libérien, de poursuivre: **«Les gens disent que nous devons rentrer chez nous. Mais je leur dis que je ne retournerai pas dans mon pays. Là-bas on est pauvre. Ma famille est pauvre. Manger est très dur.»** Il est presque menaçant: **«Si je retourne dans mon pays, je constaterai qu'il n'y a pas d'emploi, et je commencerai à me promener avec une arme à feu pour trouver l'argent qui me permettra de vivre.»**

La conversation se poursuit, le groupe s'effiloche. Brownson, 24 ans, se laisse aller à la confidence. Il vient du Nigeria qu'il a quitté, il y a cinq ans. **«Ma femme a réussi à passer avec mon enfant, par Tanger. Ils sont en Europe. Ils m'envoient de l'argent. Je tenterai tout ce que je peux pour entrer en Europe et les retrouver.»**

A l'heure où le soleil rase le sol, Mougno l'Aoungam le premier secrétaire de l'ambassade du Cameroun part à la rencontre d'un groupe de clandestins. Le portable permet d'entrer en contact. Puis de se retrouver en bordure d'une route d'Oujda. Le diplomate appelle ses concitoyens à la raison et leur conseille de réfléchir à un éventuel retour au pays qui pourrait être organisé en collaboration avec les Marocains. La réponse n'est pas négative, loin de là. **«Si j'avais su que l'expérience ressemblerait à cela, jamais je ne serai venu jusqu'ici»** raconte l'un des Camerounais. Ses traits se tirent alors qu'il parle et une certaine déception peut se lire sur son visage.

Ils sont nombreux à avoir entendu parler des vols organisés pour rapatrier les Maliens et les Sénégalais arrêtés dans la région d'Oujda. Onze vols. 1'568 personnes selon les chiffres officiels: 827 Sénégalais, 741 Maliens. Les départs étaient censés être **volontaires**. A défaut, ils auront sans doute été **acceptés** par de nombreux clandestins. Trois Maliens sont même venus de leur propre initiative rejoindre le groupe. Lassés par ces longs mois passés dans la forêt: **«C'est très dangereux. On est attaqué. On a fui, on ne nous a pas rattrapés. Les Marocains voulaient nous attaquer pour nous refouler. Quand tu te blesses, il n'y a pas de médicament. Même pour te laver, ce n'est pas tous les jours. On boit de l'eau qui est mauvaise. C'est très très difficile. On a entendu qu'il y a des vols qui partent rapatrier les gens, les amener dans leur pays d'origine. On est venus pour repartir dans notre pays d'origine.»**



Immigration: la voie marocaine (infographie Grand Large)



DOSSIER ÉMIGRATION

Le bus qui conduit un groupe de Sénégalais à l'aéroport est silencieux. **«On est fatigués»** lâche l'un des passagers. Tous sont partis avec, sous le bras, la couverture qui leur a été donnée par les autorités. Et puis l'un d'eux raconte: **«En un an, j'ai vécu des tabassages. On m'a frappé, on m'a maltraité. On m'a mis en prison. Ils ne reconnaissent pas les droits de l'homme, ici, au Maroc. Ils ne reconnaissent pas ça. Nous ne sommes pas contents des Marocains. On a déchiré mon passeport. Je n'ai plus rien. On m'a tout pris, hier à Nador au commissariat. Je suis content de retrouver ma patrie, mais mécontent de rentrer après douze mois sans rien.»** Le silence revient. Pour meubler, le chauffeur du car lance la musique arabe.

Dans le gymnase où des Maliens attendent le départ, même réaction: **«J'ai trop souffert au Maroc. Avant, quand je suis venu ici, j'avais de l'argent. Maintenant je suis comme ça (il montre ses vêtements sales). J'ai presque perdu ma vie pour aller en Europe. Je ne fais plus cette route, c'est fini. Je vais rentrer chez moi.»**

Les violences dont sont victimes les clandestins au Maroc ont été décrites par la section espagnole de MSF, Médecins sans frontières. Dans un rapport intitulé «Violence et immigration», l'organisation explique que les deux tiers des violences subies par les clandestins au cours de leur périple marocain et lors du franchissement de la frontière espagnole sont le fait des forces de l'ordre des deux pays. Leur nombre a **«considérablement augmenté»** ces derniers mois: **«D'après les récits recueillis par nos équipes médicales sur le terrain, indique le texte, il existe de nombreuses formes de violence, dont les séquelles physiques vont du traumatisme grave causé par la chute du grillage de séparation marquant la frontière, ou pendant la fuite face aux forces de sécurité marocaines, aux bles-**

sures par balles, en passant par les coups, le harcèlement des chiens, y compris des cas de décès et de violence sexuelle.» **«L'une des conséquences de cette spirale de violence dans laquelle sont plongés les immigrants subsahariens»,** lit-on plus loin, **«est la détérioration évidente de leur santé mentale. Nous sommes entre autres confrontés à des symptômes de dépression, d'obsession, des cas d'anxiété et d'irritabilité, des pertes de mémoire, (...) qui sont aggravées par la sensation de déracinement, l'absence de perspectives de réussite et la perte de la capacité de choisir.»**

Où qu'on les croise, les clandestins témoignent de cette violence. **«Les forces auxiliaires marocaines, c'est notre pire cauchemar»** lâche un Camerounais qui a finalement réussi à franchir les grilles de Melilla. Il raconte les coups sur les doigts, les chevilles, les genoux quand un clandestin est arrêté **«c'est pour te paralyser, pour te dissuader de venir au grillage.»**

Hors de son pays depuis presque sept ans

Les exactions des forces auxiliaires marocaines et de la guardia civil espagnole ont été très médiatisées. Elles ne sont pas les seules. Tout au long du parcours qui mène aux portes de l'Europe, les clandestins sont rackettés, agressés. En voici un qui raconte le vol de son argent par des corps habillés maliens, au Nord. Un autre qui dit avoir dû marcher plusieurs jours dans le désert algérien, après avoir été abandonné par ses passeurs touaregs. Une filière d'immigration clandestine n'est pas seulement l'espoir de lendemains meilleurs, c'est aussi un piège dans lequel sont pris les candidats à l'émigration. **«On rencontre souvent le problème de personnes perdues dans les pays de transit...»** explique Jean-Philippe Chauzy de l'IOM, l'International Organization for Migration. **«Les filières ne fonctionnent que dans un**



Grillage frontière actuelle entre l'enclave espagnole de Melilla et le Maroc. (Photo Laurent Correau/RFI)



Moses a quitté le Libéria depuis sept ans. (Photo Laurent Correau / RFI)

sens et pour le clandestin il n'y a pas d'autre solution que la course en avant...» Les parcours peuvent être longs, très longs. Il faut financer le voyage entre chaque étape. Se reconstituer un pécule quand on a été détrossé. Financer un nouveau passage en cas de refoulement vers l'Algérie... L'Algérie est un endroit où l'on peut travailler. La



famille est aussi mise à contribution grâce à un véritable système informel de transfert d'argent. Les mois passent, puis les années. Moses est Libérien. Il a quitté son pays il y aura bientôt sept ans. Il aura traversé la Côte d'Ivoire, puis le Mali, le Niger, l'Algérie, et le Maroc.

Le temps passé et l'argent dépensé rendent le retour d'autant plus difficile... Comment reprendre pied, au pays, après un tel échec? Les mécanismes de retour et de réinsertion n'existent pas encore. Les pays d'origine ne sont de toute façon pas forcément mobilisés. Un activiste de la société civile d'Oujda dénonce ce désintérêt: avant les récents événements, dit-il, **«jamais une ambassade ou un chargé de mission d'une ambassade n'est venu voir les ressortissants subsahariens qui sont en état illégal au Maroc. On a même fait beaucoup d'appels, mais ils n'ont jamais répondu. Il y a deux ans, il y a des Africains qui sont morts ici à Oujda. Ils ont été enterrés après être restés trois mois dans la morgue et leurs ambassades ne les ont pas reconnus.»**

Ce désintérêt contraste avec la précarité croissante des clandestins. Au fil du temps, le piège devient de plus en plus serré, et de plus en plus destructeur. Les autorités espagnoles ont décidé il y a quelques jours qu'elles dépenseraient 17 millions d'euros pour renforcer les barrières qui entourent Melilla. Le deuxième mur de grillage sera surélevé d'ici un mois. La Sirga, un entrelacs de câbles destiné à ralentir les clandestins va être déployée. Les Marocains, eux, creusent un fossé. Franchir le grillage va devenir quasi impossible. Quand la sécurité se renforce, les filières évoluent. Et essaient de passer par d'autres routes. **«Cette année, on a eu jusqu'à présent à peu près 12'000 tentatives de franchissement de la frontière, que ce soit à Ceuta ou à Melilla»,** explique Jean-Philippe Chauzy de l'IOM. **«Mais en fait, quand on compare avec les chiffres de 2004, on avait à ce moment 55'000 tentatives de franchissement. Ce ralentissement peut vouloir dire que les filières d'émigration clandestine se diversifient. Malheureusement, à chaque fois ces filières poussent les gens dans des situations qui sont de plus en plus dangereuses, les faisant traverser des déserts, ou par exemple la mer qui sépare la côte mauritanienne des îles Canaries.»** Réduire l'immigration clandestine demande des politiques de coopération ambitieuses, et nécessite

une approche sécuritaire aux frontières. Mais il faut aussi trouver des portes de sortie aux clandestins qui auraient fait fausse route, pour que le piège ne se referme pas sur eux.

Au prochain numéro: «Et en Suisse?...»



Musée de l'uniforme > *Une collection unique à Hermenches*

Ce petit village de la Broye vaudoise, à quelques kilomètres de Moudon, sur la rive gauche de la Bressonne abrite une des plus extraordinaires et des plus riches collections d'uniformes de notre pays.

M. Georges Bulloz (photo de gauche) est le créateur et l'heureux propriétaire de ce musée privé. Il collectionne des tenues officielles depuis 30 ans dont la plus ancienne date de 1850. Il possède près de 2'400 uniformes complets dont 80 sont présentés sur des mannequins.

Le joyau de cette collection est une tenue d'un ambassadeur suisse dont le plastron est brodé de fil de métal doré. Une pièce rare, dont le poids total avoisine quarante kilos. Accompagnant cette tenue, le bureau de cet ambassadeur, ce meuble splendidement ouvragé trône dans le salon.

A voir également quelques pièces historiques de choix, par exemple: un costume d'huissier de la Confédération côtoyant un de l'Etat de Vaud, un garde pontifical, un uniforme de soldat bernois du temps de Davel, ainsi qu'une multitude d'uniformes de notre armée couvrant la période de 1850 à nos jours.

Des anciens appareils civils, des armes et des coffres militaires figurent en bonne place. Les armes permettent d'apprécier l'évolution des fusils et des baïonnettes dont les soldats helvétiques étaient dotés.

En plus des uniformes militaires, à découvrir également l'habillement et l'équipement des postiers, des cheminots, des sapeurs-pompiers, de la gendarmerie et des polices municipales, ainsi que des musiciens de fanfare.

La visite de ce monde merveilleux de l'uniforme peut avoir lieu sur rendez-vous. Elle est commentée de manière complète et précise. Elle est gratuite,





néanmoins pensez aux frais d'entretien des uniformes, une crousille attend les visiteurs à la sortie.

Pour découvrir le musée de l'uniforme de M. Georges Bulloz, prendre rendez-vous par téléphone au 021 647 06 34 ou au 079 212 69 35 (le soir uniquement).



Texte > Nadine Calame, secrétariat de l'UCV
Photos > Jean-Marc Gallarotti



Eclairage public > Economisez de l'énergie et des coûts!

Pour les communes, il n'est pas facile de maîtriser la gestion de l'éclairage public. C'est pourquoi l'Agence pour l'efficacité énergétique S.A.F.E. va publier des recommandations et des informations pour économiser de l'énergie et des frais, tout en améliorant la qualité de l'éclairage des rues.

Combien coûte l'éclairage public? Et combien d'énergie consomme-t-il? Quelles économies seraient possibles?

L'Agence S.A.F.E., soutenue par Suisse-Energie pour les communes, a effectué une enquête auprès des 126 Cités de l'énergie de Suisse et des membres de l'association Cité de l'énergie.

Beaucoup de lampes inefficaces en service

Parmi les communes qui ont répondu, plus de 60% (59 communes) ne connaissent pas la consommation spécifique d'électricité de leur éclairage des routes. En même temps, 60% estiment que l'état

énergétique de leur éclairage public serait «bon» ou même «très bon» (20%).

Cette auto-estimation tranche avec la déclaration des types de lampes. Les lampes à vapeur de mercure, très inefficaces, sont encore très répandues. L'experte de S.A.F.E., Giuseppina Togni, recommande aux communes d'utiliser d'autres types de lampes qui sont plus efficaces, avec une puissance électrique plus faible. Ceci diminuera les coûts tout en améliorant la qualité de l'éclairage.

Recommandations pour les communes

Le coût de l'éclairage public s'élève à environ 100 millions de francs, plus 200 millions pour l'entretien et le remplacement de lampes. En utilisant de meilleures lampes et un système de gestion amélioré, les communes pourraient économiser 30% du courant électrique, soit 30 millions de francs. Dans le canton de Genève, un programme de réévaluation systématique a déjà fait ses effets.

De nombreuses communes confient la gestion de leur éclairage des rues à des producteurs d'électricité. Fort de ce constat, S.A.F.E. a développé une liste de critères techniques, un cahier des charges dont les communes peuvent se servir pour rediscuter ce mandat ou pour analyser leur éclairage.

Ces recommandations seront disponibles dès juin chez S.A.F.E. sur www.efficace.ch ainsi que chez www.citedelenergie.ch. Il sera également possible qu'une commune mandate un spécialiste pour l'analyse et l'amélioration de son éclairage public: un petit investissement hautement rentable par la suite! «Suisse-Energie pour les communes» prévoit d'inviter les communes membres de l'association «Cités de l'énergie» en **automne 2006** à une journée d'information et de formation sur ce thème.

Contacts:

Pour S.A.F.E. christa.mutter@efficace.ch;
giuse.togni@energieeffizienz.ch





Penser communication, > c'est penser accessibilité

Communiquer efficacement, c'est mettre tout en oeuvre pour s'assurer que le destinataire soit en mesure de comprendre le message transmis et d'y réagir. Se contenter d'émettre un message ne suffit pas, encore faut-il clarifier qui parle, à qui l'information est destinée, dans quel contexte elle s'inscrit et s'assurer que le destinataire a les moyens d'en prendre connaissance et d'y répondre. Le schéma du linguiste russe Roman Jakobson¹ illustre ce processus.

Les obstacles sur Internet

Dans la communication par Internet, l'émetteur doit être particulièrement conscient des obstacles que risque de rencontrer le destinataire. Celui-ci peut être amené à opérer dans des contextes très différents du sien:

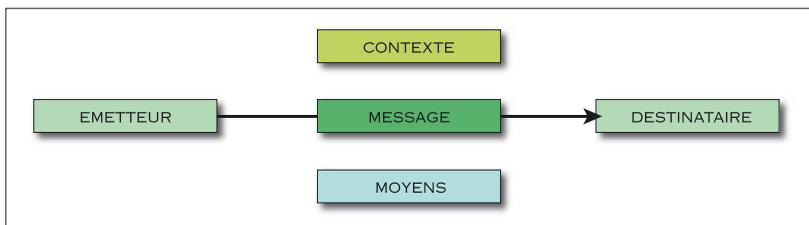
- Il peut ne pas être en mesure de voir, entendre, bouger. Il peut aussi avoir du mal à traiter certains types d'information ou ne pas être en mesure de le faire du tout.
- Il peut avoir des difficultés à lire ou à comprendre le contenu textuel.

- Il peut ne pas posséder ou ne pas être en mesure d'utiliser un clavier ou une souris.
- Il peut avoir un écran n'affichant que le texte, un petit écran ou une connexion Internet lente.
- Il peut ne pas comprendre couramment la langue dans laquelle le document est rédigé.
- Il peut être dans une situation où ses yeux, ses oreilles ou ses mains sont occupés ou gênés (par exemple s'il est en train de se rendre au travail en conduisant, ou qu'il travaille dans un environnement bruyant, etc.).
- Il peut avoir une version ancienne d'un logiciel de consultation, un logiciel entièrement différent ou un système d'exploitation différent.

Définir des standards et des règles communes

L'innovation technologique autorise l'accès et la restitution de l'information au travers de canaux de plus en plus nombreux qui peuvent exclure certaines catégories d'utilisateurs si l'on n'y prend pas garde. L'adoption de standards et de règles communes pour satisfaire aux exigences d'accessibilité permet d'éviter ce problème.

Au sein de l'organisme mondial de normalisation W3C², un groupe de travail (WAI)³ s'est attaché à définir des stratégies, des recommandations et des solutions pour rendre le web accessible aux personnes handicapées. En Suisse, l'association eCH⁴ a mis sur pied en 2006 un groupe de travail «Accessibilité» qui réunit des représentants du service public et des partenaires privés. Ce groupe de travail prépare pour fin 2006 un guide destiné aux administrations fédérale, cantonales et communales. Le Canton de Vaud participe activement à ces travaux.



Les fonctions de la communication selon Jakobson



Pourquoi se préoccuper d'accessibilité?

Le service public vaudois doit se préoccuper de l'accessibilité de ses sites pour 3 raisons:

1. Ethique - Environ 10% de la population est touchée par un handicap. Il est inconcevable d'exclure ces personnes de la société de l'information. Rappelons-nous que nous pouvons nous aussi nous retrouver en situation de handicap, parfois temporairement.
2. Utile pour tous - Les travaux entrepris pour faciliter l'accès à l'information aux personnes handicapées sont également utiles à toutes les catégories de la population.
3. Obligation légale - La Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) oblige le service public suisse à rendre ses sites web accessibles.

Les travaux réalisés par le Canton

Le Canton de Vaud a ouvert son nouveau site officiel en mars 2006. La migration de l'ensemble des sites sur ce nouvel environnement durera environ un an. Le Canton s'est engagé à rendre son nouveau site accessible aux personnes handicapées. Les travaux sont en cours. Le site sera ensuite soumis à la Fondation Accès-pour-tous⁵ en vue d'obtenir la certification internationale d'accessibilité AA en 2006.

Le dossier complet sur l'accessibilité peut être consulté sur le site du Canton de Vaud: <http://www.vd.ch/fr/typo3-et-le-canton-de-vaud/accessibilite/index.html>

- 1) Roman Jakobson: fr.wikipedia.org/wiki/Roman_Jakobson
- 2) World Wide Web Consortium: www.w3c.org
- 3) Web Accessibility Initiative: www.w3c.org/wai
- 4) eCH: www.ech.ch
- 5) Accès-pour-tous: www.access-for-all.ch

AVSM

ASSOCIATION VAUDOISE
DES SECRÉTAIRES
MUNICIPAUX

Préavis > nouvelle législature

Chaque nouvelle législature est synonyme de changement et de renouvellement. Outre les modifications au niveau de la Municipalité et de ses dicastères, il y a des préavis qu'il est utile, voire indispensable de déposer au Conseil communal ou général pour la nouvelle législature. Il s'agit notamment des préavis ci-dessous:

1) Autorisation générale de plaider pour la législature

Selon les dispositions de l'article 4, chiffre 8, de la loi sur les communes:

«Le Conseil délibère sur l'autorisation de plaider, sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité».

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil communal ou général, pour la législature, l'autorisation générale de plaider.

La plupart des communes du canton font usage de cette opportunité, conscientes du fait que ce moyen permet à l'autorité d'intervenir plus efficacement et rapidement dans certains litiges.

Il faut reconnaître qu'une autorisation accordée de cas en cas peut représenter un handicap si le litige en question exige une convocation à bref délai du Conseil.

Il faut ajouter qu'il ne serait fait usage de cette autorisation qu'en cas d'extrême nécessité et que le Conseil serait bien entendu renseigné.

2) Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières pour la législature

L'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes, traite des attributions du Conseil général ou communal et stipule notamment:

«Le Conseil général ou communal peut accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières en fixant une limite».

Cette autorisation générale rendra de grands services en simplifiant la procédure administrative pour les transactions immobilières de peu d'importance.

Conformément à l'art. 4 de la loi sur les communes, la Municipalité rend compte, dans son rapport annuel de gestion, de l'emploi fait des compétences qui lui sont accordées par le Conseil communal.

Les délégations de compétence prévues aux chiffres 6, 6bis et 8 sont accordées pour la durée de toute la législature, à moins qu'elles ne figurent dans un règlement arrêté par le Conseil. Ces décisions sont sujettes à référendum. La Municipalité doit rendre compte, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ces compétences.

3) Fixation d'un plafond d'endettement

Depuis la modification de la loi sur les communes, un plafond d'endettement doit être fixé pour la législature. L'art. 143 de la loi sur les communes ainsi que les alinéas 2 à 5 qui traitent ce sujet stipulent: au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Al. 2: Ce plafond peut être modifié en cours de législature. Il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune. Al. 3: Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite du plafond met en péril l'équilibre financier de la commune. Al. 4: Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes. Al. 5: Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

Ces préavis permettront à la municipalité de disposer d'une certaine flexibilité pour agir au mieux, pour défendre les intérêts de la commune.

Viviane Potterat
Secrétaire municipale Yvonand



Cours à l'intention des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques

La session 2006 débutera au mois de mars par une journée consacrée à la clôture des comptes 2005. Elle se poursuivra dès la fin du mois d'août avec la préparation du budget 2007, puis selon le programme ci-après. Les cours ont lieu, le jeudi, dans une salle de séminaires de l'Auberge du Chalet-à-Gobet. La durée de chaque cours est d'une journée.

31 août 2006: préparation du budget 2007

7 septembre 2006: le compte de fonctionnement

28 septembre 2006: le compte des investissements

5 octobre 2006: lecture et structure du bilan

26 octobre 2006: le décompte TVA dans les collectivités publiques

2 novembre 2006: analyse et planification financières, cours théorique et pratique

16 novembre 2006: analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour tout renseignement, notamment le contenu détaillé des cours ainsi que les formules d'inscription, veuillez vous adresser à:

Pierre Busset
Rue du Léman 2
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43
Port. 079 345 60 91
E-mail pierre.busset@bluewin.ch

«Année du jardin» avec Pro Patria

Pro Patria voyait le jour en 1909, sous le nom de «Don Suisse pour la Fête nationale» et recueillait, le 1er août, des fonds dans un but social et culturel. A l'origine, des cartes postales aux motifs patriotiques, préaffranchies de 5 cts et surtaxées de 5 cts, étaient son unique source de revenu. Ce n'est qu'en 1923 qu'apparaissent les insignes du 1er août, suivis en 1938 des premiers timbres avec surtaxe de Pro Patria. Leur vente et celle des insignes procurent les moyens dont Pro Patria dispose pour la conservation du patrimoine et pour des buts sociaux. La Fondation Pro Patria ne reçoit aucune subvention étatique.

Cette année, les timbres évoquent le thème de la collection 2006: «Le jardin». Les quatre vignettes présentent des jardins et parcs de châteaux. Celui de 85 cts, représentant le château de Prangins et son jardin potager mériterait de rencontrer un gros succès dans notre Canton.

A l'heure du courrier électronique, alors que les lettres personnelles deviennent toujours plus rares et font place à des «mailings» publicitaires, une missive affranchie d'un beau timbre Pro Patria fait ressortir le caractère personnel du message.

C'est pourquoi les communes, même si elles disposent d'une machine à affranchir, devraient préférer ce type d'envoi pour leurs messages privés et leurs félicitations aux nouveaux citoyens ou administrés.

Ainsi, un timbre Pro Patria sera un clin d'œil personnel au destinataire, une cer-

titude d'être remarqué et la preuve que l'expéditeur se soucie du maintien du patrimoine commun.

Une lettre de la section vaudoise de Pro Patria (Centre Général Guisan, CP 133, 1009 Pully, tél/fax 021 729 90 85) est par-

venue aux communes, courant avril, accompagnée de la brochure «Actualités 2006» et d'un bulletin de commande.

Jean-Louis Rochaix
Président de la section vaudoise





Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2006				
15 juin	UCV	Conseil	Senarclens	UCV
20 juin	UCV	Comité	Epalinges	UCV
24 juin	UCV	Assemblée générale + Journée des Communes	Mézières	UCV
22 août	UCV	Comité	Bussigny	UCV
22 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Sainte-Croix	ACVBC
26 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
29 septembre	AVIATCO	Journée technique	Bex	AVIATCO
06 octobre	AVSM	Assemblée générale	Yvorne	AVSM
12 octobre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
24 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
16 novembre	UCV	Assemblée extraordinaire	Pully	UCV
21 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
07 décembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
2007				
27 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Orbe	AVIATCO
02 juin	UCV	Assemblée générale + Journée des Communes	Aigle	UCV

Nouvelle publication Louis Ruchonnet (1834-1893) > Un homme d'Etat entre action et idéal

Louis Ruchonnet, avocat, l'un des grands hommes du radicalisme vaudois, célèbre pour son charisme, fit une carrière de Conseiller d'Etat, de Conseiller national et de Conseiller fédéral. Au Château, il rédigea en 1869 la loi sur l'enseignement. Pour stimuler le commerce et l'industrie, pour encourager les classes populaires à épargner, le futur Conseiller fédéral lança, entre autres, l'Union vaudoise du crédit et la Caisse d'Epargne et de Crédit. Il créa aussi la Société coopérative de consommation de Lausanne, les achats groupés permettant des prix avantageux. A Berne il a guidé son action en faveur de la loi sur la poursuite pour dettes et faillite, la défense du fédéralisme, l'unification du droit, la pacification du Tessin ou la réconciliation entre catholiques et protestants. Il fut président de la Confédération à deux reprises en 1883 et 1890.

Rassembleur d'hommes inégalable, Louis Ruchonnet a été un grand homme d'Etat, qui a marqué comme peu d'autres l'histoire du Canton de Vaud et de la Confédération suisse. Il a transporté son idéal humaniste dans tous ses actes d'homme d'Etat, en sachant les confronter aux réalités du temps.

Sa biographie met en lumière sa forte personnalité et offre un éclairage sur son temps: à travers sa vie, c'est aussi dans une large mesure l'histoire suisse du dernier tiers du XIXe siècle qui transparaît.

Biographie du «Grand Louis»
Auteur Olivier Meuwly
Bibliothèque Historique Vaudoise
de la Société Académique Vaudoise

